

Bilan de législature

En préambule

Si le programme de législature élaboré en 2012 a permis au conseil communal de se doter d'une vision et de faire part de son engagement pour la collectivité, le bilan de législature lui permet de constater l'avancement du travail accompli et de poser les jalons pour mesurer les travaux qui restent à faire.



Conseil communal

Cette législature a été marquée, hélas comme la précédente, par des changements fréquents au sein de l'exécutif communal. Au total 6 conseillers ont quitté leurs mandats en cours de route. Les raisons invoquées diffèrent au gré des situations et des personnes mais ont un point commun : La difficulté de concilier la vie professionnelle et la vie familiale avec une activité au sein de l'exécutif. La complexité des tâches a fortement augmenté non seulement par les exigences toujours plus pointues venant du Canton mais aussi des attentes de la population liées au développement des villages.

Les commissions

La commission financière est la seule commission qui exerce un mandat de surveillance sur l'exécutif communal. Ce n'est pas un exercice facile, d'autant que l'évolution de la situation financière de la commune n'est pas très réjouissante. Il est donc d'autant plus important qu'une collaboration basée sur la confiance et un échange constructif garantissent une communication transparente et objective vis-à-vis de la population.

La commission d'aménagement qui a le rôle de soutenir le conseil communal dans les tâches liées à l'aménagement du territoire a accompagné les travaux de finalisation du plan d'aménagement local (PAL) durant ces 5 dernières années. Aussi, le dossier du futur quartier de la « Grande-Fin » à Lentigny a été un sujet important, traité en commission.

La commission scolaire a assumé ses tâches jusqu'au 30 juin 2015. En effet, la nouvelle loi scolaire étant entrée en fonction, la commission scolaire a cessé son activité au 30 juin 2015. Les tâches qu'elle accomplissait ont été reprises en partie par le comité intercommunal (La Brillaz/Corserey), le responsable d'établissement et l'administration scolaire.

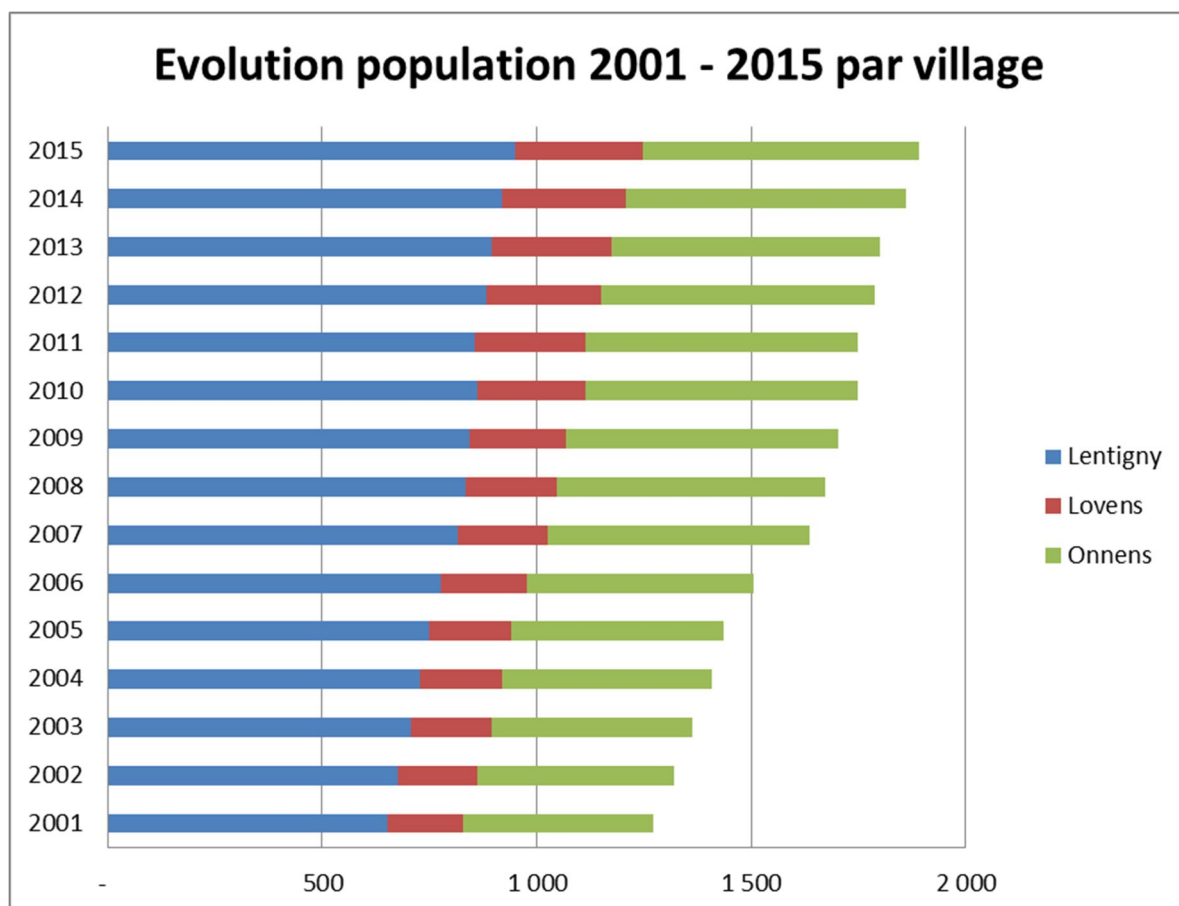
Durant cette législature, la commission de naturalisation a traité quatre demandes. Sa tâche principale est de vérifier si le demandeur répond aux critères de l'intégration au sein de la commune ou de la région.

Pour cette législature passée (à l'instar des législatures précédentes), une commission technique a secondé le conseiller communal responsable du dicastère des constructions. En outre, la commission a pour tâches principales l'examen des demandes de permis de construire, leur préavis à l'intention du conseil communal, la visite des chantiers et la vérification de la conformité des constructions. Les contrôles de gabarits ainsi que le contrôle des questionnaires pour l'estimation des valeurs locatives et fiscales des immeubles non agricoles sont également assurés par des membres de cette commission.

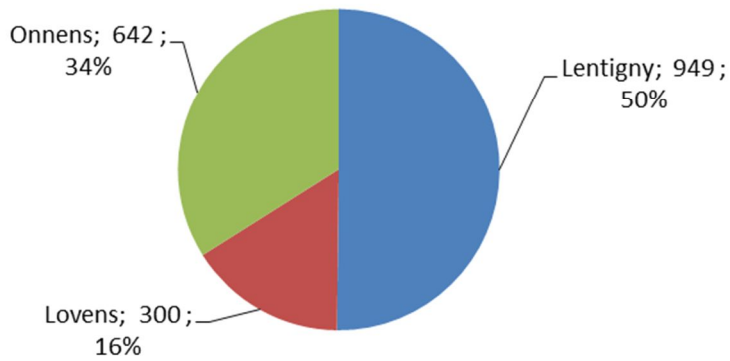
Population de La Brillaz

Les graphiques ci-dessous donnent une vue d'ensemble sur l'évolution de la population de La Brillaz depuis la fusion au 1.1.2001 selon plusieurs critères.

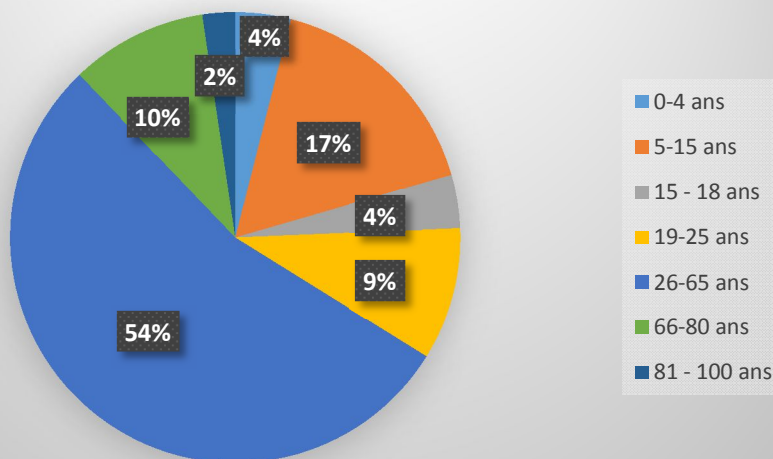
	Lentigny	Lovens	Onnens	La Brillaz	évolution %	évolution annuelle
2001	652	176	445	1 300		
2002	676	187	457	1 332	2,5%	2,5%
2003	706	190	466	1 352	4,0%	1,5%
2004	729	192	489	1 414	8,8%	4,6%
2005	749	191	495	1 436	10,5%	1,6%
2006	777	200	528	1 534	18,0%	6,8%
2007	817	208	613	1 636	25,8%	6,6%
2008	835	213	626	1 672	28,6%	2,2%
2009	844	225	635	1 702	30,9%	1,8%
2010	862	253	633	1 746	34,3%	2,6%
2011	857	258	634	1 752	34,8%	0,3%
2012	884	266	639	1 789	37,6%	2,1%
2013	895	279	626	1 805	38,8%	0,9%
2014	920	287	654	1 863	43,3%	3,2%
2015	949	300	642	1 891	45,5%	1,5%



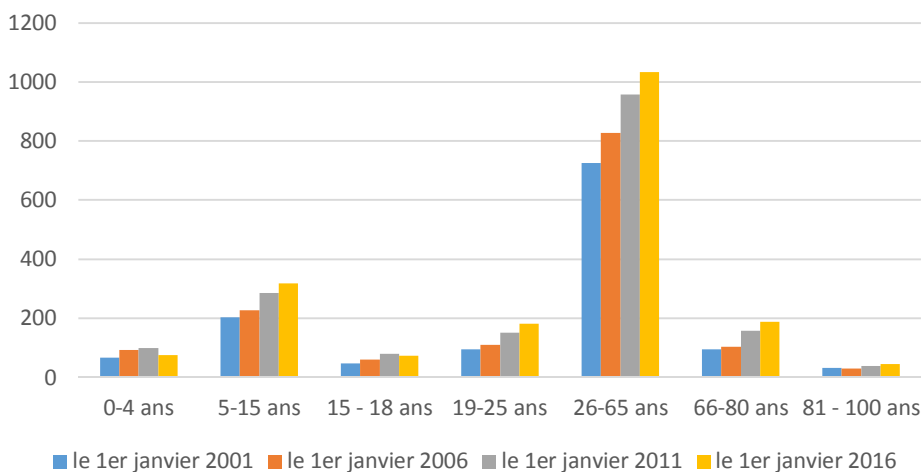
Répartition de la population par village



Population au 1.1.2016 - 1915 habitants



Evolution de la population de 2001 - 2016



En 2012, le conseil communal a élaboré son programme législatif. Chaque point du programme de législature est repris ci-dessous avec un regard sur les objectifs accomplis et ceux encore en cours de réalisation. En toute transparence, les objectifs non réalisés sont également expliqués.

- **La commune de La Brillaz est un employeur attractif**

Durant cette législature, en 2012, le conseil communal a établi une vision globale des services administratifs. La dotation en personnel a été revue et est passée de 3.2 TP à 3.7 TP (secrétariat du cercle scolaire inclus). Malgré ce bel effort, le but recherché d'une stabilité n'est pas entièrement atteint. En effet, un changement de personnel est encore intervenu en 2015. Le changement fréquent au sein du conseil communal a également apporté son lot d'imprévus auxquels les services administratifs et techniques devaient faire face.

Le conseil communal constate avec satisfaction au terme de cette législature que les employés fidèles en début de parcours le sont restés.

- **La commune de La Brillaz gère ses ressources financières sur le principe du « simple et fonctionnel »**

Le conseil communal a réussi à résoudre les différents problèmes informatiques liés à la planification financière et à trouver un fonctionnement répondant à l'objectif fixé. Le conseil communal souhaite relever la bonne collaboration des membres de la commission financière.

Les investissements en cours sont suivis de manière régulière et les dépassements de crédit annoncés et expliqués. En effet, une meilleure gestion des investissements n'empêchera pas un dépassement dans certains projets. Toutefois, des informations et explications données à temps permettent à la population de bien comprendre la problématique.

Le conseil communal reconnaît qu'en terme de gestion financière des améliorations sont encore possibles, toutefois peu importe le degré de détail recherché, force est de constater qu'aucune analyse, aussi poussée soit-elle, a une influence sur la capacité financière de la commune. La gestion financière doit accompagner la prise de décision dans les domaines spécifiques.

- **La commune de La Brillaz planifie le développement des infrastructures de manière régulière et continue**

La planification du développement des infrastructures est un enjeu important pour la qualité de vie des citoyens. Les infrastructures doivent suivre d'une manière harmonieuse l'accroissement de la population. Cette réflexion relative au développement nécessite un investissement en temps important. Ce qui est constaté une année, ne le sera plus dans 10 ans.

Lors de l'établissement du programme de législature, le conseil communal avait pour idée de mener une étude globale sur le développement de la commune en incluant tous les domaines. Cette étude n'a pour l'instant pas été effectuée. La cause est sans aucun doute le temps et les moyens manquants. Le conseil communal estime toutefois qu'une telle étude serait indispensable pour planifier au mieux les infrastructures et prévoir les financements en conséquence.

Un autre objectif pas atteint est la mise en place d'une gestion du patrimoine immobilier et la planification de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. Dans un premier temps, la construction de la nouvelle école a pris un temps conséquent au conseil communal.

Ensuite les changements de conseillers en cours de législature n'ont pas permis d'aller de l'avant dans ce domaine.

La construction de la nouvelle école Caméléon a permis de répondre au besoin actuel en infrastructures scolaires. Un bel ouvrage qui offre un certain confort aux utilisateurs. Une problématique demeure cependant liée aux matériaux utilisés pour la façade. Le conseil communal mène encore des investigations quant aux solutions et responsabilités des acteurs concernés.

En décembre 2015, les citoyens ont accepté l'investissement lié à la suppression de la STEP de Lentigny et l'acheminement des eaux usées à la STEP de Pensier. L'objectif fixé est donc plus qu'atteint. L'opportunité d'une mise en œuvre rapide a été saisie par le conseil communal.

Le développement des infrastructures liées à l'adduction d'eau va rester un objectif important à travers les prochaines législatures. En effet, garantir à long terme à la population de notre région un approvisionnement en eau potable nécessite une réflexion qui va au-delà de nos frontières communales.

En ce qui concerne l'assainissement du réseau routier, des travaux importants ont été lancés et ont abouti durant cette législature. La commune de la Brillaz compte un réseau routier de près de 25 km. Le maintien de la valeur des infrastructures routières est primordial et doit s'inscrire dans une volonté à long terme. Le conseil communal est conscient qu'il reste un travail conséquent à faire. Ce dernier doit être échelonné d'une manière judicieuse afin de ne pas trop charger les finances communales.

- **La commune de la Brillaz met en conformité les infrastructures selon les lois et les obligations légales**

Les objectifs fixés par l'exécutif ont été atteints en grande majorité, soit :

- ✓ Dès le 1^{er} janvier 2016, la commune de La Brillaz répond aux exigences en matière de défense incendie (Frifire).
- ✓ Les priorités de la mise en conformité du PGEE ont été majoritairement réalisées. En outre, des projets qui ne faisaient pas partie des priorités ont été réalisés en raison de l'opportunité à saisir.
- ✓ Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable ont été assainies.
- ✓ La butte de tir (site pollué) a été assainie.
- ✓ La commune de La Brillaz répond aux nouvelles normes sur l'éclairage public.
- ✓ Un nouveau règlement des cimetières a été introduit et permet le choix entre plusieurs sépultures.
- ✓ Les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire répondent au besoin de la population.

Deux objectifs n'ont cependant pas encore abouti. Il s'agit d'une part de l'application de la nouvelle loi sur l'eau potable et la mise en conformité de la déchetterie de Lentigny.

Pour le premier, il s'agit d'une volonté du conseil communal de repousser ces travaux à la prochaine législature. En effet, cette application amènera indéniablement une augmentation de la taxe sur l'eau potable. Au vu de l'augmentation introduite avec le nouveau règlement sur l'eau usée, le conseil communal n'a pas jugé opportun d'être précurseur en la matière. En outre, l'établissement du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) (30.06.2016) doit précéder les travaux pour l'élaboration de ce nouveau règlement. Le délai légal fixé par le Canton est le 1^{er} janvier 2018.

Le deuxième objectif, la mise en conformité de la déchetterie, a été entrepris en début de législature. Une étude sur la localisation éventuelle d'une nouvelle déchetterie n'a pas donné des résultats satisfaisants, dans la mesure où elle n'a pas permis de déceler un emplacement idéal. Les discussions sur les fusions de communes ont alors apporté une vision plus globale ou régionale de la gestion des déchets.

- **La commune de La Brillaz développe une identité communale**

A travers les assemblées communales, le conseil communal a constaté qu'une identité communale est belle et bien existante. Ainsi des projets concernant seulement l'un ou l'autre des secteurs sont accueillis avec bienveillance. Cette bonne identité, le conseil communal la doit d'une grande part aux sociétés locales. Deux nouveaux groupements se sont créés durant cette législature. En collaboration avec l'union des sociétés locales (USLB), un système équitable d'octroi des subventions communales a été élaboré et a déjà fait ses preuves. Le conseil communal a soutenu les sociétés locales lors de manifestations importantes par le biais de subvention et des services de parcage.

Autres éléments réalisés sont les places de jeux aux abords des écoles qui servent non seulement aux écoliers mais également à toute la population. Il est, en effet, satisfaisant de voir que les citoyens font usage de ces places nouvellement aménagées.

Et maintenant les bémols qui sont incontestablement, et tout en haut de la liste, la fermeture de l'Auberge de l'Union à Onnens. Ne plus avoir « un bistrot » dans leur village a suscité de vives réactions auprès de la population. Le conseil communal n'étant pas propriétaire du bâtiment a tenté d'expliquer aux citoyens la situation. Il comprend cependant que cette perte est difficile à accepter.

Les autres projets pas réalisés sont l'élaboration de chemins pédestres dans la commune et l'accueil des nouveaux citoyens. Des sujets qui peuvent être repris sans autre par le nouvel exécutif.

Au niveau politique, une pétition a été lancée par plus de 120 habitants de Lovens. Ils se heurtaient au projet de construction de 5 immeubles au centre du village et souhaitaient garder le caractère authentique de leur village. Le conseil communal a répondu comme il se doit aux pétitionnaires.

Une autre pétition a été déposée durant cette législature par les élèves de la nouvelle école Caméléon. En effet, ces derniers demandaient au conseil communal de créer une place de jeux à l'école Caméléon. Le conseil communal a également répondu concrètement à ce souhait et se réjouit que cette place de jeux tant attendue ait pu être réalisée.

Ce bilan ne pourrait se terminer sans reparler du projet ou des projets de fusion qui n'ont pas abouti et du vote consultatif du 8 mars 2015. Les résultats étaient clairs, les communes de Matran et d'Avry ne voient pas l'intérêt d'une fusion. Il appartiendra à l'exécutif de la prochaine législature de se déterminer quant à la priorité qu'il donne à une vision plus régionale.